

Compte rendu

Séance du mercredi 10 mai 2017

Date de convocation 04/05/2017

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Mélinda LABEUCHE, Cédric LOUBET, Thierry GRIFFEL, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absents représentés : Franck SANSUS par Frédéric BOYER, Chantal CADAUX par Laurence RIVIERE, Philippe PIETRAVALLE par Thierry GRIFFEL

Secrétaire(s) de la séance: Alain BRUYERE

Ordre du jour:

- Désignation d'un représentant de la commune au sein de le CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures dans le cadre des compétences en matière de voirie
- Organisation de la fête du village
- Rédaction du bulletin municipal intermédiaire
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Désignation du représentant de la commune de Puybegon pour la CLECT (DE 2017 028)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté d'agglomération du Rabastinois/Tarn & Dadou/Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois a validé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Il convient donc de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT au nom de la commune de Puybegon.

M. GRIFFEL Thierry propose sa candidature pour y siéger.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner M. GRIFFEL Thierry comme représentant au sein de la CLECT

Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou achat de fournitures et de matériel dans le cadre de la compétence voirie (DE 2017 029)

Monsieur le Maire, explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, les trois communautés de communes du Rabastinois, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois et Tarn & Dadou ont fusionné pour se transformer en Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre de cette fusion, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de nouvelles compétences inscrites dans ses statuts dont notamment la compétence "Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire".

En date du 13 février 2017, la Communauté d'Agglomération a défini l'intérêt communautaire dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de voirie. Cela a permis de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la communauté et de ses communes

membres. En effet, il s'est agi d'établir une ligne de partage, au sein de ladite compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des communes.

Considérant le travail collaboratif engagé entre la Communauté d'Agglomération, les communes et les syndicats assurant en partie la compétence voirie, en particulier concernant le lancement des marchés de fournitures, de travaux, de maîtrise d'œuvre et de transports de fournitures, et pour des raisons évidentes d'économie d'échelle et d'organisation, la Communauté d'Agglomération, les communes membres et les syndicats concernés ont choisi de constituer un groupement de commandes en vue de lancer une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à l'exercice en commun de la compétence "Voirie".

Il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Une convention de groupement de commandes qui permettra à chacune des entités de gérer en direct ses bons de commandes et les paiements correspondants sera conclu à cet effet.

Par ailleurs, dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Notre commune ayant intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de notre commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** la participation de la commune à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec Communauté d'Agglomération, certaines communes membres et les syndicats concernés pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de voirie,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

- **DÉSIGNE** Monsieur **CINQ Robert** comme représentant de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Fête du Village

La cérémonie du monuments aux morts se déroulera le dimanche 21 mai à 11h30.

Elle sera suivie d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.

Un marché de producteurs sera également présent avec possibilité de plateaux repas.

Rédaction du bulletin municipal intermédiaire

M. le Maire a sollicité le conseil municipal pour la rédaction des articles.

Questions diverses :

- Gestion des cimetières :

Plusieurs propositions ont été faites à la commune pour la gestion des cimetières.

Certains proposent des solutions complètes quand d'autres proposent uniquement un logiciel avec reprises des informations.

Dans l'attente d'une décision, une stagiaire va procéder à un travail de recensement du cimetière de Larmès afin d'établir une liste numérique.

- Vol cimetières :

M. le Maire informe l'assemblée que des vols ont été commis sur le cimetière de Larmes.

Une annotation sera mentionnée dans le bulletin municipal de juin.

- Info : agglomération :

M. le Maire annonce au Conseil Municipal que 4 communes vont quitter l'agglomération du Rabastinois/Tarn&Dadou/Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois.

Il s'agit de Itzac, Loubers, Missècle, Moulayrès.

La séance est levée à 22h30.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	Représenté par BOYER Frédéric
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Représentée par RIVIERE Laurence
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUICHE Mélinda	Conseillère Municipale	
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	Représenté par GRIFFEL Thierry
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	